

Fribourg, le 10 février 2022

## **Modification du plan directeur cantonal et ses annexes – prise de position du Centre**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'avant-projet mentionné en objet. Le Centre salue le travail effectué par la direction dans le suivi et l'évolution de notre plan directeur, en particulier l'intégration des PIC. Nous vous faisons volontiers part des remarques suivantes :

### **Inventaire des paysages d'importance cantonale-fiche d'objets**

Remarques générales (RG) :

1. Nous relevons que sur les sept districts, tous ne sont pas désignés comme recensant des paysages d'importance cantonale (PIC) : pourquoi n'y a-t-il aucun PIC dans le district de la Glâne par exemple, ou pourquoi, en Veveysse, seuls les paysages Moléson/ Teysachaux et Les Paccots partie haute remplissent les critères de rareté et de typicité justifiant leur inscription comme PIC dans le Plan Directeur Cantonal ?
2. Les arguments en faveur de la conservation du patrimoine matériel et alpestre sont louables. Ces points sont repris sur presque toutes les fiches d'objet. Il est toutefois important pour le Centre que l'application des mesures n'amène pas à une « Ballenbergisation » des vallées. Nous devons favoriser les évolutions technologiques en permettant à l'agriculture, à l'exploitation forestière et au tourisme d'évoluer et non pas créer des musées à ciel ouvert.
3. Une grande partie des PIC se trouve en zone alpestre. La préservation des espaces par l'exploitation agricole devra se faire en tenant compte des réalités économiques. Les exploitants agricoles n'auront pas les ressources financières suffisantes pour entretenir seuls les nombreux chalets d'alpage. Il est important pour cela que :
  - Une majorité de chalet garde une partie agricole (écurie) pour permettre au teneur d'alpage de protéger son bétail de la météo, des prédateurs etc...
  - Que la mixité sur ces chalets puisse être autorisée (intégrer dans la partie logement une possibilité de «résidence secondaire»)
  - Que des activités para-agricoles puissent prendre place dans ces espaces (ex : buvette d'alpage, exposition itinérante, logement sur la paille, etc...).
  - Que les bâtiments situés à proximité des zones touristiques 4 saisons puissent être adaptés à la réalité du terrain, surtout au niveau de l'aménagement du territoire. (ex. création dans les bâtiments existants de musées, restaurants, espaces ludiques, etc...)

*Certaines de ces remarques générales seront reprises dans le traitement des fiches de projets par la simple abréviation RG ainsi que le numéro de la remarque.*

## **Plan directeur-contenu modifié**

### **T311 Paysage**

L'adaptation du contenu en intégrant les PIC ne suscite que peu de commentaire si ce n'est la remarque RG1 concernant le choix des PIC.

Le Centre salue le choix d'attribuer le lead sur la mise en œuvre des mesures à un seul service, dans le cas présent le Service des forêts et de la nature.

### **T313 Géotopes**

Le chapitre géotopes, même s'il n'est pas obligatoire dans un plan directeur, est une plus-value au document et ne suscite aucun commentaire supplémentaire de notre part

#### **P0107 Secteur stratégique « Rose de la Broye »**

Le passage en coordination réglée ne suscite aucun commentaire si ce n'est la satisfaction de voir évoluer le dossier.

#### **P0212 STEP régionale de Saint-Aubin**

L'introduction de ce projet au Pdc est importante pour le développement des infrastructures de la région.

#### **P0404 Projets de routes de contournement à étudier**

La modification de cette fiche pour donner suite à la priorisation d'exécution de certains tracés est nécessaire.

Le Conseil d'Etat devra être attentif au fait que pour les projets non prioritaires, des droits d'emption sur certains terrains ont été établis par les communes (notamment dans la zone de Belfaux). Ces droits arrivant à terme l'Etat devra les reconduire pour ne pas prêter les projets à venir.

#### **P0406 Route de contournement de Düdingen**

Le Centre regrette que l'état de coordination repasse de « en cours » à « information préalable », une étude ayant démontré la nécessité de cet investissement.

#### **P0410 Route de contournement de Kerzers**

#### **P0411 Route de contournement de Prez-vers-Noréaz**

#### **P0412 Route de contournement de Romont**

La séparation de ces fiches de la fiche P0404 et leur état en coordination réglée ne suscite aucun commentaire si ce n'est la satisfaction de voir évoluer les dossiers.

#### **P0413 Jonction de Bulle**

Le Centre salue l'introduction de ce projet au Pdc. Il est important pour le développement des infrastructures de la région concernée. Un parking d'échange devra être intégré au projet.

#### **P0414 Centre logistique ferroviaire de la Broye**

Le Centre salue l'introduction de ce projet au Pdc. Il est important pour le développement des infrastructures de la région concernée.

#### **P0502 Extension du domaine skiable, sentiers VTT et Via Ferrata de Moléson-sur-Gruyères**

Le Centre salue le passage à une coordination réglée.

Il regrette toutefois la suppression de la phase 4 concernant le secteur « Cheval Brûlé ». Il semble que ce ne soit pas une volonté du dépositaire de fiche. Il s'agit d'une décision arbitraire avant même le développement complet du projet. La réalisation de l'entier de la fiche irait vers une volonté de développer et pérenniser les sites touristiques actuels sans pour autant en créer dans d'autres régions.

A noter que la fiche de projet décrit cette destination comme journalière : de fait, c'est le cas de la majorité des destinations cantonales.

Nous constatons la mention de mesures contraignantes concernant la faune. Elles sont connues et compréhensibles et n'empêchent pas le développement souhaité auquel elles donnent un cadre. Ne devrait-on pas inclure dans cette fiche la valorisation du chalet des Crêts ? (cf. valorisation souhaitée dans le PDR du patrimoine alpestre)

#### **P0503 Développement du domaine sportif 4 saisons de Schwarzsee**

Le Centre salue le passage à une coordination en cours de :

*Extension de l'enneigement artificiel de Riggisalp*

*Remplacement du télésiège à deux places de Riggisalp*

Le maintien en information préalable par le Conseil d'Etat de :

*Téléski de Geissalp*

*Sport VTT*

prouve la volonté de l'autorité cantonale de développer et agrandir ce pôle touristique.

#### **P0504 Développement des infrastructures estivales à La Berra et liaison La Berra-Plan des gouilles**

Nous saluons le passage à une coordination réglée de :

*Axe 1, piste de luge*

*Axe 3, offre estivale*

*Axe 5, offre hôtelière*

Pour les deux projets suivants – coordination en cours –, on peut attendre un appui des autorités cantonales :

*Axe 2, domaine skiable*

*Axe 4, zone d'intérêt touristique*

Pour les axes 1 et 2, des autorisations d'exploitation préjudiciable à la forêt – par rapport à une autorisation de défrichage – simplifierait la mise en œuvre du projet.

#### **P0507 Développement du site de Jaun/Gastlosen**

La coordination en cours des 3 éléments du projet est saluée.

Il serait important pour Le Centre que le développement de cette fiche intègre à l'avenir la légalisation de l'offre de la buvette des Sattels et l'intégration du projet Nordick Jogne

#### **P0508 Centre Schwarzsee**

#### **P0509 Développement touristique du secteur Bad à Schwarzsee**

L'évolution des projets n'apporte aucune remarque particulière si ce n'est un soutien complet du Centre au développement d'un site déjà dédié au tourisme.

#### **P0513 Goya Onda**

Le Centre est mitigé sur l'intégration de cette nouvelle fiche de projet. Il s'agit de créer une nouvelle zone touristique et contrairement à d'autres fiches de projet celui-ci ne peut se prévaloir de l'appui de la population. Un groupe citoyen milite de manière active contre le projet et une pétition a été déposée en ce sens au Grand Conseil. Le Centre estime que le développement d'un tel projet doit au moins avoir le soutien de la commune de Morlon et de sa population. Sans ce soutien avéré la fiche doit être retirée du plan directeur.

#### **P0708 Couverture de Chamblieux**

Le passage en coordination réglée n'apporte aucun commentaire si ce n'est la satisfaction de voir évoluer le dossier.

### **P0709 Densification et requalification du Plateau d'Agy**

Le Centre ne peut que saluer la volonté de gérer l'urbanisation d'une partie de notre centre cantonal. La prise en main de l'urbanisation par la collectivité évitera de potentiels dégâts irréparables causés par une promotion immobilière désordonnée.

### **P0801 Centre sportif régional d'Estavayer-le-Lac**

Le passage en coordination réglée n'apporte aucun commentaire si ce n'est la satisfaction de voir évoluer le dossier.

### **P1101 Paysage d'importance cantonale : Vallée de l'Intyamon**

Le Centre salue les objectifs de cette fiche mais met en garde contre une protection abusive du patrimoine. Les remarques RG2 et RG3 en début de prise de position sont à intégrer.

Problématiques non abordées : celle de l'érosion rapide des surfaces du Tsermon, et dans le développement du réseau de sentiers pédestres et pour vélos, ne pas oublier que les éventuels aménagements doivent tenir compte du passage du bétail lors de la transhumance.

### **P1102 Paysage d'importance cantonale : Massif du Moléson et Teysachaux**

Les remarques RG2 et RG3 citées en début de prise de position sont à intégrer.

Le Centre salue la remarque concernant l'accès en transports publics. Les transports publics fribourgeois dépendent de la planification cantonale et nous sommes en droit de penser que le représentant du Gouvernement en tiendra compte.

Nous apprécions la remarque « L'aménagement de nouveaux accès et la réfection des accès existants doivent garantir une intégration adéquate à l'ensemble paysager ».

### **P1103 Paysage d'importance cantonale : Gruyères et alentours**

Les remarques RG2 et RG3 citées en début de prise de position sont à intégrer.

L'axe principal de ce PIC est la préservation de l'aspect visuel du château de Gruyère. Toutefois cela doit se faire sans dogmatisme, sans mettre en péril les projets de développement de cette région.

Des questions subsistent, par exemple comment envisage-t-on de valoriser la ripisylve de l'Albeuve/Trême/Sarine, zones très fréquentées actuellement ?

### **P1104 Paysage d'importance cantonale : Chaîne des Gastlosen et Hochmatt**

Les remarques RG2 et RG3 citées en début de prise de position sont à intégrer.

Le Centre constate qu'un problème financier va s'imposer rapidement pour les mesures de maintien et de préservation du site. Le PIC se situe quasiment en totalité sur la commune de Jaun. Cette petite commune possède un faible potentiel fiscal et se dépeuple. Sans investissement financier et logistique du canton, ce PIC ne peut être mis en œuvre.

Le Centre propose de valoriser la protection paravalanches, cf. candidature de ces objets au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **P1105 Paysage d'importance cantonale : Lac Noir**

Les remarques RG2 et RG3 citées en début de prise de position sont à intégrer.

Le périmètre de ce PIC laisse un peu sceptique. Le Centre estime que le Schwyberg devrait être intégré à ce périmètre et ainsi faire la liaison avec le massif de la Berra et du Cousimbert.

La préservation du site ne doit pas entraver le développement d'un centre touristique cantonal reconnu.

**P1106 Paysage d'importance cantonale : Massif de la Berra et Cousimbert**

Les remarques RG2 et RG3 citées en début de prise de position sont à intégrer.

La zone de protection de la nature ne doit pas être réservée à une élite mais bien remplir un rôle de sensibilisation et d'apprentissage pour le public.

La préservation du site ne doit pas entraver le développement d'un centre touristique reconnu pour son caractère familial.

Le Centre constate que pour mettre en valeur le patrimoine sacré, un programme clair de sauvegarde du patrimoine doit être défini, ceci pour pallier le manque de ressources dû au déclin de la pratique religieuse.

**P1107 Paysage d'importance cantonale : Lac de la Gruyère**

Il est important que la mise en œuvre des mesures de préservation des sites se concentre sur les zones où l'impact humain est faible. A contrario, les zones déjà impactées pour le loisir doivent pouvoir se développer sans entrave afin de permettre à la population de disposer d'espaces de détente. On préserve plus facilement si les habitants des régions concernées y trouvent leur compte.

Il serait important pour le patrimoine historique de mentionner les ruines des châteaux d'Everdes (Echarlens) et de La Roche. Ajouter également que le lac occupe la place du paléolac (5 fois plus grand que le lac artificiel actuel) existant entre 17'000 et 6'500 av. J.-C., à la cote 760 m.

Nous relevons que la remarque « Préserver et recréer des structures boisées sur les rives » est en contradiction avec la fiche P0513 concernant Goya Onda.

**P1108 Paysage d'importance cantonale : Gorges de la Sarine**

Aucune remarque particulière ; il s'agit d'un site peu impacté par l'activité humaine.

**P1109 Paysage d'importance cantonale : Sarine en Ville de Fribourg**

On ne peut que saluer la préservation de ce site, unique PIC concentré principalement autour du patrimoine bâti.

Attention toutefois à le garder suffisamment attractif pour que les propriétaires investissent dans la préservation des bâtiments.

**P1110 Paysage d'importance cantonale : Campagne de Pierrafortscha**

Le choix de ce PIC est très judicieux et surtout il diffère fondamentalement des paysages alpestres. Cette diversité sera difficile à préserver.

Un appui technique et financier devra être entrepris spécialement dans le cadre du maintien et du renouvellement des vergers, surtout du fait que leur rentabilité économique frise le néant.

**P1111 Paysage d'importance cantonale : Rive Nord du lac de Morat**

Le Centre salue l'intégration dans les PIC de l'une des deux régions viticoles du canton. Comme dans les zones alpestres le défi sera de ne pas s'enfermer dans une vision muséale et de permettre aux acteurs de la vie économique et régionale d'évoluer.

**P1112 Paysage d'importance cantonale : Terrasses de Cheyres-Châbles Font**

Les remarques de la fiche P1111 peuvent être reprises dans leur intégralité.

Nous vous remercions, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, pour l'attention que vous porterez à nos remarques et vous présentons nos cordiales salutations.

Pour Le Centre | Die Mitte,



Bertrand Gaillard  
Député



Magali Corpataux  
Secrétaire du groupe Le Centre au Grand Conseil